

Séance du conseil du 21 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 21 août 2019, à 11 h 30, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	849	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 390	1	Marc Simoneau
Lyster	1 679	2	Geneviève Ruel, représentante
Notre-Dame-de-Lourdes	728	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 712	2	Alain Dubois
Plessisville	6 651	5	Mario Fortin
Saint-Ferdinand	2 078	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	521	1	Donald Lamontagne
Sainte-Sophie-d'Halifax	673	1	Marie-Claude Chouinard

Formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

M. Gilles Fortier, maire de la ville de Princeville, et M. Éric Chartier, maire de la municipalité de Villeroy, sont absents.

Sont également présents :

Myrabelle Chicoine, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Étienne Veilleux, directeur général adjoint;
Raphaël Teyssier, directeur des opérations et des communications.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019 – Adoption
5. Suivi de la séance ordinaire du 19 juin et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019 et autres dossiers
6. Administration
 - 6.1 Mentorat pour entrepreneurs – Entente de partenariat 2019-2021 avec Réseau M – Approbation et autorisation de signature
 - 6.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel révisé – Adoption
 - 6.3 Parc linéaire des Bois-Francis – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Demande d'aide financière – Approbation
 - 6.4 Office régional d'habitation de L'Érable – Conseil d'administration – Nomination
 - 6.5 Office régional d'habitation de L'Érable – Budget révisé 2019 003974 PU-REG – Approbation
 - 6.6 Office régional d'habitation de L'Érable – Octroi d'unités du Programme Supplément au loyer – Marché privé
 - 6.7 Report du dépôt des rôles d'évaluation – Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste – Autorisation
 - 6.8 Acquisition d'un nouveau logiciel de géomatique – Approbation de l'offre de service

- 6.9 Programme Créavenir Desjardins – Convention de partenariat – Approbation et autorisation de signature
- 6.10 Développement des communautés – Orientations stratégiques – Adoption
- 6.11 Ressources humaines – Agent de développement des communautés – Ouverture de poste – Autorisation
- 6.12 Étude de marché des produits alimentaires régionaux au Centre-du-Québec – Délégation du processus d’appel d’offres – Approbation
- 6.13 Sécurité civile - Entente de collaboration avec le Ministère de l’Économie et de l’Innovation – Autorisation de signature
- 6.14 Programme RénoRégion – Demande de révision des sommes allouées et critères d’admissibilité
- 6.15 Maison du Sacré-Cœur – Saint-Ferdinand – Appui
- 6.16 Étude d’impact sur la santé – Direction de la santé publique et populationnelle du CIUSSS
- 6.17 Fonds de soutien aux artistes et aux organismes culturels de L’Érable – Approbation de projets
- 6.18 Programme d’aménagement durable des forêts – Registre annuel des projets et bilan de la planification annuelle – Adoption
- 7. Aménagement
 - 7.1 Règlement 56-2019 modifiant le règlement 50-2018 sur les usages conditionnels – Sainte-Sophie d’Halifax – Conformité
 - 7.2 Règlement 2019-04 modifiant le règlement de zonage 2016-08 – Laurierville – Conformité
 - 7.3 Cours d’eau Labrecque – Lyster – Description technique – Approbation
 - 7.4 Cours d’eau Gingras – Laurierville – Travaux d’entretien – Approbation
- 8. Finances
 - 8.1 Rapport des déboursés – Approbation
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie – Approbation
- 9. Correspondance
- 10. Divers
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Sylvain Labrecque, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l’ordre du jour

A.R.-08-19-15191 Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l’unanimité, d’autoriser le préfet à intervertir les points à l’ordre du jour au besoin.

ADOPTÉ

3. Ordre du jour – Adoption

A.R.-08-19-15192 Il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l’unanimité, d’adopter l’ordre du jour de la présente séance, en retirant cependant les points suivants :

- 6.4 Office régional d’habitation de L’Érable – Conseil d’administration – Nomination
- 6.6 Office régional d’habitation de L’Érable – Octroi d’unités du Programme Supplément au loyer – Marché privé

6.16 Étude d'impact sur la santé – Direction de la santé publique et populationnelle du CIUSSS

ADOPTÉ

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019 – Adoption

A.R.-08-19-15193 ATTENDU le dépôt du procès-verbal des séances tenues par le conseil le 19 juin et le 10 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019, tels que rédigés, dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture, et d'autoriser leur signature.

ADOPTÉ

5. Suivi de la séance ordinaire du 19 juin et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019 et autres dossiers

Le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019 est effectué en entier.

6. Administration

6.1 Mentorat pour entrepreneurs – Entente de partenariat 2019-2021 avec Réseau M – Approbation et autorisation de signature

A.R.-08-19-15194 ATTENDU la signature de l'entente de partenariat sur le mentorat pour entrepreneurs avec la Fondation de l'entrepreneurship intervenue avec la MRC de L'Érable en janvier 2017 par le biais de Réseau M;

ATTENDU QUE Réseau M est un service offert par la Fondation de l'entrepreneurship afin de promouvoir le développement de la culture entrepreneuriale comme moyen privilégié d'assurer le développement économique et social du Québec et dont le mentorat pour entrepreneurs constitue le moyen d'application principal;

ATTENDU QUE l'entente de partenariat venait à échéance le 31 mars 2019;

ATTENDU QUE la MRC et la Fondation désirent poursuivre leur collaboration aux mêmes conditions et engagements;

ATTENDU QUE le projet d'entente soumis couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Geneviève Ruel, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le renouvellement de l'entente de partenariat sur le mentorat pour entrepreneurs avec la Fondation de l'entrepreneurship pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ

6.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel révisé – Adoption

A.R.-08-19-15195 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a produit, en collaboration avec les onze municipalités locales, son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE ce schéma de couverture de risques a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 7 juillet 2008;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit adopter et transmettre, annuellement, un rapport des activités de son Schéma de couverture de risques au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRC de L'Érable, il existe trois services de sécurité incendie, soit le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (couvrant neuf municipalités), celui de la ville de Plessisville et celui de la ville de Princeville;

ATTENDU l'exigence du ministère de la Sécurité publique voulant que les deux municipalités qui ne font pas partie du Service de sécurité incendie régional de L'Érable doivent également adopter, par résolution, ce même rapport;

ATTENDU la résolution numéro A.R.-07-19-1572 adoptée par le conseil de la MRC de L'Érable lors de sa séance tenue le 10 juillet 2019 approuvant le rapport annuel des activités 2018 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE des modifications ont dû être apportées dans le texte afin de préciser certains éléments en ce qui a trait au Service de sécurité incendie de la ville de Plessisville;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a pris connaissance du rapport annuel révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le rapport annuel révisé des activités 2018 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, et ce, en conformité de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel des activités et des résolutions requises au ministère de la Sécurité publique;

QUE cette résolution remplace la résolution numéro A.R.-07-19-15172 adoptée par le conseil de la MRC de L'Érable lors de sa séance extraordinaire tenue le 10 juillet 2019.

ADOPTÉ

6.3 Parc linéaire des Bois-Francis – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Demande d'aide financière – Approbation

A.R.-08-19-15196 ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir les organismes admissibles dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national de la Route verte et certains de ses embranchements régionaux dont ils ont la responsabilité;

ATTENDU QUE ce programme remplace le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, qui se terminait le 31 mars 2019;

ATTENDU QUE le rapport des revenus et dépenses 2018 portant sur l'ensemble des activités d'entretien a déjà été déposé par la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francis, lequel traverse le territoire des MRC de l'Érable et d'Arthabaska;

ATTENDU la demande d'aide financière de 78 050 \$ soumise par la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francis dans le cadre du nouveau programme;

ATTENDU QUE le programme permet de rembourser jusqu'à 50 % des dépenses admissibles totalisant un montant de 3 500 \$/km pour assurer l'entretien de la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER rapport des dépenses préparé par la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francis pour la saison 2019, dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour assurer l'entretien du Parc linéaire des Bois-Francis;

D'ACCEPTER que le rapport de la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francis soit présenté au ministère des Transports conjointement avec la MRC d'Arthabaska;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ

6.4 Office régional d'habitation de L'Érable – Conseil d'administration – Nomination

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6.5 Office régional d'habitation de L'Érable – Budget révisé 2019 003974 PU-REG – Approbation

A.R.-08-19-15197 ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a transmis à l'Office régional d'habitation de L'Érable son rapport d'approbation des budgets 2019 (budget révisé 2019 003974 PU-REG Déficit d'exploitation) daté du 9 juillet 2019;

ATTENDU QU'il est essentiel que l'organisme et la MRC approuvent ce budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, d'approuver le budget révisé de l'Office régional d'habitation de L'Érable pour l'année 2019 (budget révisé 2019 003974 PU-REG Déficit d'exploitation), conformément au rapport d'approbation daté du 9 juillet 2019 soumis par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ

6.6 Office régional d'habitation de L'Érable – Octroi d'unités du Programme Supplément au loyer – Marché privé

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6.7 Report du dépôt des rôles d'évaluation – Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste – Autorisation

A.R.-08-19-15198 ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de L'Érable doit déposer les rôles d'évaluation au plus tard le 15 septembre de chaque année;

ATTENDU QU'il est impossible de déposer les rôles d'évaluation des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste dans les délais requis;

ATTENDU QUE la MRC peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date ultérieure, à la condition cependant que ce soit avant le 1^{er} novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC à signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste sera reporté au 31 octobre 2019.

ADOPTÉ

6.8 Acquisition d'un nouveau logiciel de géomatique – Offre de service – Approbation et autorisation de signature

A.R.-08-19-15199 ATTENDU les besoins de la MRC pour l'hébergement des données de géomatique dans le cadre de la production de matrices graphiques;

ATTENDU QUE le Groupe de géomatique Azimut inc. propose des logiciels et services qui permettent d'automatiser les opérations de production de matrices graphiques modernisées de façon efficace et conviviale;

ATTENDU la soumission 2017-3407 datée du 6 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'acquisition de la solution de gestion des données géospatiales GoAzimut, comprenant l'entretien de logiciels, les frais d'utilisation annuels et les services professionnels destinés à la confection de matrices graphiques modernisées pour la somme de 21 500 \$, plus les taxes, couvrant la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, le tout selon les modalités stipulées dans la soumission 2017-3407 de la firme Groupe de géomatique Azimut inc., renouvelable pour deux années supplémentaires selon les mêmes termes et conditions, totalisant un montant de 64 500 \$, plus les taxes, pour les trois années du contrat;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution;

QUE cette dépense soit prise à même le budget d'opération 2019 du service d'évaluation.

ADOPTÉ

6.9 Programme Créavenir Desjardins – Convention de partenariat – Approbation et autorisation de signature

A.R.-08-19-15200 ATTENDU QUE le Programme Créavenir Desjardins offre aux jeunes entrepreneurs qui démarrent une entreprise ou qui possèdent une entreprise de moins de trois ans un accompagnement et du mentorat et une aide sous forme de financement et de subvention;

ATTENDU QUE l'éducation, l'accompagnement et le développement des jeunes s'inscrivent dans la mission, la vision et les valeurs du Mouvement Desjardins;

ATTENDU QUE le Service de développement économique de la MRC de L'Érable a notamment pour mission de faire bénéficier les entreprises de services-conseils, de connaissances et d'accompagnement;

ATTENDU la convention de partenariat soumise établissant les conditions et modalités de leur partenariat de même que leurs responsabilités respectives, et ce, pour une durée de trois ans;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable agira en tant que partenaire local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de partenariat soumise à intervenir entre les caisses Desjardins participantes, la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond et la MRC de L'Érable;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ

6.10 Développement des communautés – Orientations stratégiques – Adoption

A.R.-08-19-15201 ATTENDU QUE la MRC souhaite adopter une planification stratégique qui englobe l'ensemble de ses champs d'activités;

ATTENDU QUE le comité en développement social n'a plus de plan d'action à jour et qu'il y a lieu d'adopter une planification stratégique en développement des communautés pour les prochaines années;

ATTENDU les projets majeurs en cours qui s'inscrivent dans le domaine du développement social, tels que : Communauté de fermiers, Lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, Chantier 5 du FARR – Assurer des services de proximité, Pacte rural et Programme Mobilisation-Diversité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la planification stratégique en développement des communautés, telle que présentée.

ADOPTÉ

6.11 Ressources humaines – Agent de développement des communautés – Ouverture de poste – Autorisation

A.R.-08-19-15202 ATTENDU QUE la MRC s'est vu confirmer une subvention dans le cadre de son projet « Communauté de fermiers »;

ATTENDU QUE la MRC a également reçu la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

ATTENDU les nombreux projets en cours et à venir en matière de développement social;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'ouverture d'un poste d'agent en développement des communautés pour un contrat d'une durée de trois ans à temps plein;

QUE les dépenses relatives au processus de dotation soient autorisées (rémunération des membres du comité de sélection, publication de l'offre d'emploi ou autres frais).

ADOPTÉ

6.12 Étude de marché des produits alimentaires régionaux au Centre-du-Québec – Délégation du processus d'appel d'offres – Approbation

A.R.-08-19-15203 ATTENDU la volonté exprimée par les MRC d'Arthabaska, Bécancour, Drummond, L'Érable et Nicolet-Yamaska de procéder à une étude de marché des produits alimentaires régionaux au Centre-du-Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu pour les cinq MRC de procéder en commun pour obtenir les services d'une firme spécialisée pour procéder à cette étude;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC de L'Érable de déléguer à la MRC de Nicolet-Yamaska le pouvoir de préparer les documents d'appel d'offres requis, de procéder à une demande de soumission sur invitation et d'adjuger le contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

DE DÉLÉGUER à la MRC de Nicolet-Yamaska le pouvoir de préparer les documents d'appel d'offres, de procéder à une demande de soumission et d'adjuger le contrat pour la réalisation d'une étude de marché des produits alimentaires régionaux au Centre-du-Québec.

ADOPTÉ

6.13 Sécurité civile – Entente de collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation – Autorisation de signature

A.R.-08-19-15204 ATTENDU QUE selon la *Loi sur la sécurité civile*, le ministre de la Sécurité publique doit élaborer et mettre à jour le Plan national de sécurité civile, et ce, avec la collaboration d'autres ministères et organismes gouvernementaux en fonction de leurs compétences respectives;

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation est responsable de la mission « Activités économiques » inscrite audit Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE cette mission a pour objectifs de réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes et de favoriser la reprise des activités économiques tout en assurant le maintien des emplois;

ATTENDU QUE l'entente de collaboration entre le Ministère et la MRC de L'Érable dans le cadre de ce mandat a pris fin le 31 mars 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire cette entente pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le renouvellement de l'entente de collaboration avec le Ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre de la mission « Activités économiques » inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec;

D'AUTORISER le préfet à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ

6.14 Programme RénoRégion – Demande de révision des sommes allouées et critères d'admissibilité

A.R.-08-19-15205 ATTENDU QUE les élus municipaux sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;

ATTENDU QUE le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de notre MRC;

ATTENDU QUE la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019;

ATTENDU QUE la répartition annoncée reste tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC;

ATTENDU QU'après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin;

ATTENDU l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

ATTENDU QUE l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

ATTENDU QUE la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

ATTENDU l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux;

ATTENDU QU'il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Finances de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année et d'en assurer la pérennité pour les années à venir;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un comité conjoint Fédération québécoise des municipalités et Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme, quel que soit le territoire qu'elles habitent;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux personnes suivantes :

- M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- M. Éric Girard, ministre des Finances;
- M. Éric Lefebvre, député d'Arthabaska à l'Assemblée nationale;
- M^{me} Guylaine Marcoux, présidente de la Société d'habitation du Québec;
- Fédération québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ

6.15 Maison du Sacré-Cœur – Saint-Ferdinand – Appui

A.R.-08-19-15206 ATTENDU QUE l'ancien Centre de santé et des services sociaux d'Arthabaska-et-de-L'Érable a fermé le centre d'hébergement Maison du Sacré-Cœur en 2014;

ATTENDU QUE le centre d'hébergement Maison du Sacré-Cœur est un bâtiment en bon état doté d'équipements fonctionnels, mais inutilisés depuis ce temps;

ATTENDU QUE l'ancien ministère de la Santé et des Services sociaux avait promis que l'édifice en question demeurerait en fonction après la fermeture et la démolition de l'Hôpital St-Julien;

ATTENDU QUE cette fermeture a occasionné la perte de plusieurs emplois dans la municipalité de Saint-Ferdinand, ayant des répercussions pour l'ensemble du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la population de la municipalité, tout comme celle de la MRC de L'Érable, est vieillissante et que ce type service sera de plus en plus nécessaire;

ATTENDU QUE cette fermeture engendre un exode des personnes âgées vers les grands centres urbains et, par le fait même, les sépare de leur famille;

ATTENDU QUE la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, M^{me} Marguerite Blais, a annoncé le lancement des travaux qui mèneront à l'élaboration de la toute première politique en matière d'hébergement et de soins de longue durée;

ATTENDU QUE l'utilisation de la Maison du Sacré-Cœur en centre d'hébergement et de soins de longue durée serait cohérente avec la vision exprimée par M^{me} Blais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité, d'appuyer la Municipalité de Saint-Ferdinand dans ses démarches et de demander au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec de rencontrer les intervenants municipaux afin d'étudier les options qui permettraient de redonner sa vocation au bâtiment de la Maison du Sacré-Cœur.

ADOPTÉ

6.16 Étude d'impact sur la santé – Direction de la santé publique et populationnelle du CIUSSS

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6.17 Fonds de soutien aux artistes et aux organismes culturels de L'Érable – Approbation de projets

A.R.-08-19-15207 ATTENDU QUE la MRC a mis sur pied le Fonds de soutien aux artistes et aux organismes culturels de L'Érable pour permettre la réalisation de projets culturels dans la région;

ATTENDU QUE ce fonds fait partie de l'Entente de développement culturel 2019;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé et a procédé à l'analyse des dossiers reçus lors de sa réunion tenue le 3 juillet 2019;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'approuver deux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet intitulé « Du bout du monde à L'Érable », soumis par Isabelle Deblois, en collaboration avec Impact Emploi et la Maison des Jeunes de Saint-Ferdinand, qui consiste à la prise de photos de personnes immigrantes de L'Érable dans leur nouvel environnement, pour un montant accordé de 1 500 \$;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, le protocole d'entente avec le promoteur dudit projet;

DE PROCÉDER au versement de la subvention accordée;

QUE le projet déposé par la Chorale de l'école St-Édouard de Plessisville pour l'acquisition de matériels musicaux, pour un montant demandé de 1 406,25 \$, fasse l'objet de vérifications supplémentaires quant à l'éligibilité du projet en vertu des critères d'admissibilité du Fonds, et que ce dernier soit soumis pour approbation à une séance ultérieure, le cas échéant.

ADOPTÉ

6.18 Programme d'aménagement durable des forêts – Registre annuel des projets et bilan de la planification annuelle – Adoption

A.R.-08-19-15208 ATTENDU l'entente de délégation intervenue entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et les cinq MRC du Centre-du-Québec dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2018-2021;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro A.R.-09-18-14647 adoptée le 12 septembre 2018, la MRC de L'Érable est délégataire désignée à l'entente pour la gestion et l'administration des sommes consenties par le ministère;

ATTENDU QUE la délégataire désignée doit, conformément à l'article 4.3 de l'entente, transmettre au ministère le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets pour la période du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, tels que préparés par l'ingénieur forestier de la MRC de L'Érable;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE les documents requis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉ

7. Aménagement

7.1 Règlement 56-2019 modifiant le règlement 50-2018 sur les usages conditionnels – Sainte-Sophie-d'Halifax – Conformité

A.R.-08-19-15209 ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a adopté, le 13 août 2019, le Règlement numéro 56-2019 modifiant le règlement numéro 50-2018 sur les usages conditionnels afin de permettre à certaines conditions et pour une période temporaire, l'installation d'une maison mobile destinée à l'hébergement d'un futur producteur agricole sur la propriété d'une entreprise agricole;

ATTENDU QUE ce règlement vient ajouter l'article 3.2 visant à permettre l'usage « maison mobile » sous certaines conditions, de spécifier les zones concernées au plan de zonage, de préciser les documents spécifiquement requis et de prévoir les critères d'évaluation du projet;

ATTENDU QUE ce règlement de modification a été adopté en vertu de l'article 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit analyser la conformité du règlement en fonction du contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et son document complémentaire, après quoi elle doit se prononcer par résolution;

ATTENDU QU'après avoir pris en considération les différents éléments de contenu du projet, le conseil de la MRC est d'avis que ce règlement respecte les objectifs, orientations et contenu général du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le Règlement numéro 56-2019 modifiant le règlement numéro 50-2018 sur les usages conditionnels de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax afin de permettre, à certaines conditions et pour une période temporaire, l'installation d'une maison mobile destinée à l'hébergement d'un futur producteur agricole sur la propriété d'une entreprise agricole et de le déclarer conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable, incluant son document complémentaire, et ce, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

7.2 Règlement 2019-04 modifiant le règlement de zonage 2016-08 – Laurierville – Conformité

A.R.-08-19-15210 ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Laurierville a adopté, le 12 août 2019, le Règlement numéro 2019-04, visant à modifier le règlement de zonage numéro 2016-08 afin d'ajouter l'usage « entreposage d'accessoires de piscines et spas avec un atelier de réparation » dans la zone C/I-1.

ATTENDU QUE ce règlement modifie l'article 4.4.1.1 k) en ajoutant l'usage 6376 intitulé « entreposage d'accessoires de piscines et de spas avec un atelier de réparation » dans la liste des usages permis dans la classe « Industrie légère (I1), laquelle représente les usages autorisés dans la grille des spécifications de la zone C/I-1;

ATTENDU QUE ce règlement de modification a été adopté en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'en vertu des articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit analyser la conformité du règlement en fonction du contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et son document complémentaire, après quoi elle doit se prononcer par résolution;

ATTENDU QU'après avoir pris en considération les différents éléments de contenu du projet, le conseil de la MRC est d'avis que ce règlement respecte les objectifs, orientations et contenu général du SADR et du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le Règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08 de la municipalité de Laurierville et de le déclarer conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable, incluant son document complémentaire, et ce en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

7.3 Cours d'eau Labrecque – Lyster – Description technique – Approbation

A.R.-08-19-15211 ATTENDU QUE le cours d'eau Labrecque est de compétence exclusive de la MRC de L'Érable en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 248 de la *Loi sur les compétences municipales* stipule qu'un acte visé au premier alinéa peut être modifié, remplacé ou abrogé par une résolution lorsque l'objet de cet acte n'est pas une mesure réglementaire;

ATTENDU QUE, lors de la séance tenue le 15 mai 2019, le conseil de la MRC a adopté la résolution A.R.-05-19-15084, abrogeant l'acte d'accord signé le 10 avril 1975;

ATTENDU QUE le cours d'eau Labrecque est maintenant assujéti au Règlement numéro 346 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le dossier technique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) portant le numéro 15549 est toujours utilisé pour les travaux d'entretien de cours d'eau à des fins agricoles, tels que les plans et profils du cours d'eau Labrecque;

ATTENDU QUE la réforme cadastrale est effective sur le cours d'eau Labrecque;

ATTENDU QU'il est opportun de mettre à jour la localisation et la description technique du cours d'eau Labrecque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité, d'approuver la description technique du cours d'eau Labrecque préparée par le technicien en environnement du service des cours d'eau de la MRC de L'Érable en date du 7 août 2019.

ADOPTÉ

7.4 Cours d'eau Gingras – Laurierville – Travaux d'entretien – Approbation

A.R.-08-19-15212 ATTENDU la résolution numéro 2019-06-136 adoptée le 3 juin 2019 par le conseil de la municipalité de Laurierville demandant à la MRC de L'Érable de prendre en charge l'entretien du cours d'eau Gingras;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau, lesquels peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront entièrement assumés par les propriétaires intéressés en tenant compte de la longueur des rives du cours d'eau;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du gestionnaire des cours d'eau adjoint recommande d'ajouter la branche 5 du cours d'eau Gingras à la demande afin de régler les problèmes de drainage agricole;

ATTENDU QUE ledit rapport d'inspection est favorable aux travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Gingras et que les coûts estimés s'élèvent à 3 607,75 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER le mandat et confirmer sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Gingras branche 5;

D'AUTORISER le gestionnaire des cours d'eau à présenter un avis préalable à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et des règlements en découlant;

D'AUTORISER la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Gingras branche 5, dans le respect du Règlement sur la gestion contractuelle, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 24 février 2016 et produite par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

DE MANDATER le gestionnaire des cours d'eau de la MRC à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien dudit cours d'eau;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher, soient assumés par la municipalité de Laurierville

ADOPTÉ

8. Finances

8.1 Rapport des déboursés – Approbation

A.R.-08-19-15213 Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, de ratifier le rapport suivant des déboursés :

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
190525	Municipalité de Ste-Sophie d'Halifax (Fonds régional réservé 2018)	11 005,01 \$
190526	Municipalité de Laurierville (Fonds régional réservé 2018)	10 497,09 \$
190527	Municipalité de St-Pierre-Baptiste (Fonds régional réservé 2018)	10 835,70 \$
190528	Municipalité d'Inverness (Fonds régional réservé 2018)	20 636,61 \$
190529	Musée du Bronze (Entente EDC)	8 500,00 \$
190530	Paroisse de Plessisville (Pacte rural)	85 150,00 \$
190531	La Capitale (assurance collective)	15 626,09 \$
190532	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	10 757,42 \$
190533	Taxi Diane (déplacements adapté et collectif)	1 441,00 \$
190534	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacements adapté et collectif)	3 774,00 \$
190535	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	2 299,00 \$
190536	Pluritec Itée (évaluation structure)	13 595,79 \$
190537	Icimédias (publicité Panthéon, appel offres, offre emploi)	3 114,17 \$
190538	Rivard Publicité (t-shirt)	1 446,33 \$
190539	Therrien Couture SENCRL (honoraires)	905,43 \$
190540	Tremblay Bois Mignault Lemay (honoraires)	788,85 \$
190541	MRC de Drummond (FARR - Notoriété)	8 410,00 \$
190542	Vertisoft (adaptateur, service technique, antidote)	4 803,81 \$
190543	Johanne Allison, coach de réussite (formation)	49,10 \$
190544	Clinique d'accompagnement (atelier et suivi)	3 449,25 \$
190545	Manoir du Lac William (location salle et repas activité mentor)	1 132,56 \$
190546	Mégaburo (lecture compteur, table électrique)	2 138,14 \$
190547	Wood Wyant (produits entretien)	313,93 \$
190548	Location d'outils Luneau (location équipement)	43,86 \$
190549	Les Entreprises S.R. (bottes)	319,94 \$
190550	Pro Équipements Sports enr. (location fendeuse)	103,48 \$
190551	Formation Prévention Secours (formation)	125,32 \$
190552	Daniel Thibault (couverture événement canicross)	143,72 \$
190553	Produits Érable St-Ferdinand B (sachets sucre)	57,00 \$
190554	Marie-Claude Royer Doré (honoraires)	2 092,55 \$
190555	FQMECA (contrat événement canicross)	25,00 \$
190556	Jules Martel (transport de bois)	172,46 \$
190557	Services sanitaires Denis Fortier (location toilettes)	296,64 \$
190558	GROBEC (contribution étude Paléolimnologique)	7 500,00 \$
190559	Centre de services partagés de Québec (manuel évaluation)	103,48 \$
190560	CRIBIQ (forum)	339,18 \$
190561	Imprimerie Fillion (étiquettes, cartons, posters)	426,56 \$
190562	A à Z communications événement (projet outil promo., graphisme, affiches)	1 700,19 \$
190563	Ramoneur Bois-Francis inc. (ramonage cheminée Carrefour)	115,00 \$
190564	Tourisme Centre-du-Québec (campagne promo, portes ouvertes, réseau dist.)	3 822,93 \$
190565	Gilles Boyte (corde de bois)	85,00 \$
190566	Parc Linéaire des Bois-Francis (quotes-parts, publicité carte vélo)	18 756,50 \$
190567	Euphonie Sonorisation inc. (echo tape)	119,57 \$
190568	Fraisières Talfor (produits vitrine bistro)	6,26 \$
190569	Marthe Coulombe (produits vitrine bistro)	52,50 \$
190570	Cercle de Fermières de Plessisville (produits vitrine bistro)	33,04 \$
190571	M L'Atelier de Couture (produits vitrine bistro)	37,80 \$
190572	Martine Croteau (prestation musicale)	300,00 \$
190573	Patricia Marcoux (prestation musicale)	300,00 \$
190574	Lyne Côté (prestation musicale)	300,00 \$
190575	Léona Germain (prestation musicale)	600,00 \$
190576	André Bourque (prestation musicale)	300,00 \$
190577	Les Productions les fous de la scène (prestation musicale)	402,41 \$

Séance du conseil du 21 août 2019

190578	Denis Boucher (prestation musicale)	300,00 \$
190579	Jonathan Blouin (prestation musicale)	200,00 \$
190580	Coop IGA (divers)	989,88 \$
190591	Taxi Diane (déplacements adapté et collectif)	1 009,00 \$
190592	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacements adapté et collectif)	1 811,00 \$
190593	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	3 064,00 \$
190594	Location d'outil Luneau (location équipement)	43,86 \$
190595	J.U. Houle Itée (géotextile)	690,46 \$
190596	Larocque-Cournoyer S.E.N.C. (honoraires)	8 623,13 \$
190597	Goforest inc. (travaux Villeroy)	9 623,41 \$
190598	Services sanitaires Denis Fortier (location toilettes)	296,64 \$
190599	Ministre des Finances du Québec (droits annuels seuil)	136,00 \$
190600	Pisciculture Aquarma (ensemencement)	1 450,00 \$
190601	Laurence Gagnon (location site)	100,00 \$
190602	Bernard Gosselin (trappage castors)	80,00 \$
190603	Aventure Écotourisme Québec (congrès)	458,75 \$
190604	Musée du Bronze (entente visibilité)	1 500,00 \$
190605	Wood Wyant (produits entretien)	238,01 \$
190607	FQM Évaluation foncière (gestion du rôle, demande de révision, formation)	8 491,88 \$
190608	Sylvain Beaudoin (eau)	192,00 \$
190609	Location d'outils Desjardins (casque, vestes, location génératrice)	266,26 \$
190610	Publi-sac Montérégie (distribution dépliant transport)	648,64 \$
190611	Telmatik (frais téléphoniques programme PAIR)	793,33 \$
190612	La Capitale (assurance collective)	15 612,75 \$
190613	SBK Télécom (service mensuel)	3 146,75 \$
190614	Société Mutuelle de Prévention (forfait gestion juillet à déc.)	4 686,02 \$
190615	Marius Marcoux & fils inc. (travaux électricité)	1 128,87 \$
190616	La Clef Argentée enr. (clés)	120,72 \$
190617	Caroline Morneau (déplacements comité)	6,00 \$
190618	Jean Gosselin (déplacements comité)	12,00 \$
190619	Jacques Thibodeau (déplacements comité)	11,70 \$
190620	Julie Fitzbay ((déplacements comité)	18,00 \$
190621	APDEQ (congrès)	1 161,25 \$
190622	Le Kaffé Inn (boîtes à lunch)	247,66 \$
190623	Ville de Princeville (Pacte rural)	15 780,00 \$
190624	Municipalité de St-Ferdinand (pacte rural)	21 590,00 \$
190625	La Résidence Dublin d'Inverness (pacte rural)	444,36 \$
190626	Comité des Loisirs de Laurierville (pacte rural)	11 330,00 \$
190627	Comité de développement économique d'Inverness (pacte rural)	15 750,00 \$
190628	SEAO - Constructo (addenda, appel offres)	240,09 \$
190629	Plomberie 1750 - Damaxpert (réparation, vérification robinet)	519,56 \$
190630	Ville de Plessisville (loyer Carrefour juillet à déc.)	12 500,00 \$
190631	Line Corbin (prestation musicale)	300,00 \$
190632	Rock Desharnais (prestation musicale)	300,00 \$
190633	Yves Lanteigne (prestation musicale)	375,00 \$
190634	Isabelle Grondin (prestation musicale)	350,00 \$
190635	Douglas Capellato (prestation musicale)	400,00 \$
190636	Raymond Belisle (prestation musicale)	350,00 \$
190637	Robert Hébert (prestation musicale)	300,00 \$
190638	Yves Bellavance (prestation musicale)	400,00 \$
190639	Agence Chairlift (formation)	287,43 \$
190640	Lyne Côté (prestation musicale)	150,00 \$
190641	Yves Payette (contes de l'Érable)	450,00 \$
190642	Daniel Bédard (contes de l'Érable)	300,00 \$
190643	Patricia Marcoux (contes de l'Érable)	300,00 \$
190644	Sophie Boissonneault (contes de l'Érable)	450,00 \$
190645	Fromagerie Rang 9 (plateau fromage)	84,47 \$
190646	Tourisme Centre-du-Québec (journée familiarisation)	120,72 \$
190660	APSAM (formation cours d'eau)	862,28 \$
190661	Purolator (messagerie)	16,56 \$
190662	Vicaco (divers)	207,58 \$
190664	Vertisoft (adaptateur, service technique, antidote, portables)	4 953,87 \$
190665	Cansel Survey Équipement inc. (abonnement service)	1 724,63 \$
190666	Mont- Apic inc. (quotes-parts)	18 688,00 \$
190667	Multi-services S.T. (entretien gazon)	480,04 \$
190668	M ^e Sylvain Beauregard (honoraires)	1 350,96 \$
190669	Buropro inc. (fourniture de bureau)	735,21 \$
190670	Coop IGA (divers)	81,30 \$
190671	Camille Flibotte (prestation musicale)	600,00 \$
190672	Imprimerie Fillion (dépliants, cartons)	1 701,63 \$
190674	Lanec Technologies inc. (services prof.)	9 830,36 \$
190675	Taxi Diane (déplacements adapté et collectif)	857,00 \$

Séance du conseil du 21 août 2019

190676	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacements adapté et collectif)	3 766,50 \$
190677	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	2 542,00 \$
190678	Autobus scolaire Ouellet (entente)	23 831,22 \$
190679	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	14 259,71 \$
190680	Autobus Bourassa (entente)	19 575,67 \$
TOTAL		<u>515 643,79 \$</u>

<u>Transactions préautorisées et via Internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
FIX-07-01	Frais fixes opérations entreprises	84,00 \$
VAP-06-01	Remboursement prêt	49 938,82 \$
RA-06-05	RREMQ	25 381,92 \$
RA-06-06	Frais service de paie	134,59 \$
RA-06-07	Paie du 9 au 22 juin 2019 et DAS	115 290,21 \$
RA-07-01	Desjardins – Frais terminal	71,37 \$
RA-07-02	Frais service de paie	139,65 \$
RA-07-03	Paie du 23 juin au 6 juillet 2019 et DAS	119 890,65 \$
RA-07-04	Frais service de paie	148,02 \$
RA-07-05	Paie du 7 au 20 juillet 2019 et DAS	122 060,37 \$
PWW-06-03	Hydro Québec MRC	1 540,51 \$
PWW-06-04	Visa DG	974,75 \$
PWW-06-05	Visa général	14,00 \$
PWW-06-06	Visa DGA	908,61 \$
PWW-06-07	Bell Mobilité - Cellulaire	720,91 \$
PWW-06-08	Pages Jaunes	8,74 \$
PWW-06-09	Hydro Québec Carrefour	1 601,43 \$
PWW-06-10	Bell - Ligne 800	13,74 \$
PWW-06-11	ADT - Système alarme	307,95 \$
PWW-07-01	CARRA	266,74 \$
PWW-07-02	Bell - télécopieur	90,56 \$
PWW-07-03	Visa DG	45,09 \$
PWW-07-04	Visa préfet	621,53 \$
PWW-07-05	Visa général	16,00 \$
PWW-07-06	Visa DGA	1 805,12 \$
PWW-07-07	Bell Mobilité - Cellulaire	768,04 \$
PWW-07-08	Pages Jaunes	8,74 \$
PWW-07-09	Hydro Québec MRC	1 498,21 \$
PWW-07-10	Hydro Québec Carrefour	1 429,15 \$
PWW-07-11	Bell - Ligne 800	13,74 \$
PWW-07-12	PMT Roy - Assurance responsabilité DEL	2 870,00 \$
TOTAL :		<u>448 663,16 \$</u>

Fonds local d'investissement (FLI)

N ^{os} de chèques	Noms des fournisseurs	Sommes versées
		-
TOTAL :		<u>-</u>

<u>Transactions préautorisées et via Internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
		-
TOTAL :		<u>-</u>

Fonds local de solidarité (FLS)

N ^{os} de chèques	Noms des fournisseurs	Sommes versées
		-
TOTAL :		<u>-</u>

<u>Transactions préautorisées et via Internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
		-
TOTAL :		<u>- \$</u>

ADOPTÉ

Séance du conseil du 21 août 2019

8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie – Approbation

A.R.-08-19-15214 Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité, de ratifier le rapport suivant des déboursés en sécurité incendie :

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
190580	Coop IGA (eau)	36,93 \$
190581	Info Page (fréquence numérique)	687,22 \$
190582	Distributions Maranda inc. (plate-forme)	2 299,50 \$
190583	Aréo-Feu (pièces)	293,44 \$
190584	STIP (réparation APRIA)	21,67 \$
190585	Applied Industrial Technologie (batteries)	660,69 \$
190586	Groupe CLR (système de communication)	896,81 \$
190587	Centre Extincteur SL (recharges, cascades)	769,27 \$
190588	Les Pneus PR Itée (réparation suspensions)	1 995,64 \$
190589	CMP Mayer inc. (bunkers)	22 357,46 \$
190590	ATPIQ (séminaires)	450,00 \$
190606	Mégaburo (fourniture de bureau)	98,86 \$
190609	Location d'outils Desjardins (piles)	89,63 \$
190647	Annulé	-
190648	Accessoires d'auto Illimités (divers)	134,28 \$
190649	Groupe CLR (système de communication)	896,81 \$
190650	Info Page (fréquence numérique)	719,18 \$
190651	Agrimécanik (pièces)	178,37 \$
190652	CMP Mayer inc. (chapeaux, bottes)	4 047,13 \$
190653	Éduc Expert (formation)	287,44 \$
190654	Horizon Mobile (réparation)	767,46 \$
190655	Maxi Métal (1983) inc. (pièces)	39,46 \$
190656	Recyclage Pellerin (pompe essence)	306,47 \$
190657	Ville de Thetford Mines (entraide)	151,36 \$
190658	Les Entreprises Fydji inc. (formation)	103,47 \$
190659	Garage M.J. Caron & Ass. inc. (essence)	40,00 \$
190660	APSAM (rencontre)	45,00 \$
190661	Purolator (messagerie)	39,38 \$
190662	Vivaco (divers)	28,32 \$
190663	Mathieu Rouleau (mise à jour schéma)	2 776,32 \$
190669	Buropro inc. (fourniture de bureau)	19,67 \$
190670	Coop IGA (eau)	17,45 \$
190673	ENPQ (examen, cotisation instructeur)	1 174,44 \$
TOTAL :		<u>42 429,13 \$</u>

<u>Transactions préautorisées et via Internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-06-04	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,75 \$
PWW-06-05	Bell Canada - Caserne 13 - Saint-Ferdinand	82,14 \$
PWW-06-06	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,14 \$
PWW-06-07	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,40 \$
PWW-06-08	Bell Mobilité - Cellulaire	168,62 \$
PWW-07-01	ESSO	178,96 \$
PWW-07-02	Sonic	1 469,73 \$
PWW-07-03	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,14 \$
PWW-07-04	Bell Canada - Caserne 13 - Saint-Ferdinand	82,14 \$
PWW-07-05	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,14 \$
PWW-07-06	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,40 \$
PWW-07-07	Bell Mobilité - Cellulaire	167,59 \$
PWW-07-08	Shell	349,08 \$
Total	TOTAL :	<u>3 000,23 \$</u>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

9. Correspondance

9.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -

Lettre datée du 6 juin 2019 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informant la MRC de L'Érable de la mise en place d'un projet pilote visant à renforcer l'accompagnement gouvernemental en matière d'aménagement du territoire dans certaines régions, dont la région du Centre-du-Québec.

Cette correspondance est classée.

9.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -

Correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 17 juin 2019 accompagnée du projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Cette correspondance est classée.

9.3 Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francs

Correspondance datée du 18 juin 2019 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francs informant la MRC de la transmission d'un avis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant un éventuel projet de loi relatif à la modification des commissions scolaires.

Cette correspondance est classée.

9.4 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Lettre du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en date du 10 juillet 2019 annonçant qu'une somme de 143 333 \$ sera accordée à la région du Centre-du-Québec, en 2019-2020, dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts.

Cette correspondance est classée.

9.5 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Lettre du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion datée du 23 juillet 2019 annonçant à la MRC qu'une aide financière maximum de 114 750 \$ est attribuée pour l'année 2019-2020 dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité.

Cette correspondance est classée.

9.6 MRC des Etchemins – Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Appui

A.R.-08-19-15215 ATTENDU la résolution numéro 2019-07-23 adoptée le 10 juillet 2019 par le conseil de la MRC des Etchemins demandant l'appui des MRC du Québec pour demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU le PIIRL, mis en place par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), a pour but de déterminer les interventions nécessaires et prioritaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local;

ATTENDU QUE la planification quinquennale du PIIRL prévoyait la réalisation des travaux sur une période de cinq ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont déjà engagé des dépenses en lien avec les travaux préliminaires à effectuer, avec l'autorisation des représentants du MTQ (plans et devis, étude géotechnique, etc.), sans être informées que ces travaux seraient sans suite;

ATTENDU QUE le MTQ a annoncé aux municipalités concernées, en juin 2019, qu'il n'y avait plus d'argent pour poursuivre les travaux, et ce, sans aucune solution de rechange;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la MRC des Etchemins dans sa démarche;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'intervention en infrastructures routières locales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- M. Alexandre Cusson, président de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

9.7 Municipalité de Bolton-Est – Conservation des milieux humides et hydriques – Appui

A.R.-08-19-15216

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-3595 adoptée le 5 août 2019 par le conseil municipal de Bolton-Est demandant l'appui de la MRC dans sa demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'appliquer l'article 5.2 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques dans des cas de stabilisation de fossés de rues dans lesquels des cours d'eau sont canalisés;

ATTENDU QUE les préoccupations soulevées par la Municipalité de Bolton-Est touchent également la MRC de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité, d'appuyer la Municipalité de Bolton-Est dans sa démarche visant à demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'appliquer l'article 5.2 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques.

ADOPTÉ

9.8 Éco Entreprises Québec

Lettre datée du 31 juillet 2019 d'Éco Entreprises Québec informant la MRC que notre demande d'aide financière pour des équipements de récupération pour les aires publiques municipales n'a pas été retenue.

Cette correspondance est classée.

9.9 Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable – Spectacle-bénéfice – Invitation

A.R.-08-19-15217 ATTENDU l'invitation de l'organisme Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable pour assister au spectacle-bénéfice RESTE qui aura lieu le mercredi 2 octobre 2019;

ATTENDU que cette activité-bénéfice a pour but de sensibiliser au suicide dans la région et d'amasser des fonds permettant de produire une vaste campagne vidéo de sensibilisation auprès de notre jeunesse;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable partage la volonté commune de prévenir le suicide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'achat de deux billets pour le spectacle qui aura lieu le 2 octobre 2019, au coût de 75 \$ chacun.

ADOPTÉ

10. Divers

Aucun point n'est ajouté.

11. Période de questions

Aucune question n'est posée.

12. Levée de la séance

A.R.-08-19-15218 Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Sylvain Labrecque, préfet

Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière